

Avis de décès



En cas de décès d'un de vos collaborateurs, les ayants droit (survivants) perçoivent, en fonction du plan de prévoyance, une rente et/ou un capital-décès.

1 Données sur le contrat et sur votre collaborateur décédé

Nom de l'employeur	
Numéro de contrat	
Numéro AVS de votre collaborateur	
Nom	Prénom
Rue, n°	NPA, lieu, pays
Date de naissance	Date du décès
Cause du décès <input type="radio"/> Accident <input type="radio"/> Maladie	
État civil <input type="radio"/> célibataire <input type="radio"/> marié <input type="radio"/> divorcé <input type="radio"/> veuf <input type="radio"/> partenariat enregistré <input type="radio"/> partenariat dissous	

La personne décédée était-elle en incapacité de travail trois mois ou plus avant son décès?

Non | Oui

2 Données relatives aux survivants

Nom	Prénom
Rue, n°	NPA, lieu, pays
Numéro de téléphone	
E-Mail privé	
Rapport avec la personne décédée	

◀ Délai

Veillez déclarer le cas de décès du collaborateur dans les meilleurs délais.

◀ **Les ayants droit** sont le conjoint survivant et les enfants du défunt, le partenaire conformément au règlement de prévoyance, les personnes bénéficiant d'un soutien substantiel, les parents, les frères et sœurs et autres héritiers légaux.

◀ Est inapte au travail

quelqu'un qui, pour des raisons médicales, ne peut plus poursuivre pendant une période définie son activité qu'il a exercée jusqu'à ce qu'il tombe malade. La capacité de travail se rapporte donc toujours à l'activité actuelle.

Vous avez des questions au sujet de ce formulaire?

Le service de prestations Vie collective (téléphone +41 44 628 20 91) est à votre disposition du lundi au vendredi de 8h00 à 17h00 pour répondre à vos questions.

3 Remarques

4 Protection des données

Le souscripteur prend acte du fait que la Fondation collective Vita Plus de la Zurich Compagnie d'Assurances sur la Vie SA (Vita), dans le cadre du traitement des prestations et des sinistres ainsi qu'à d'autres fins, traite des données qui se rapportent à des personnes physiques (données personnelles). D'autres informations relatives à ce traitement sont disponibles dans la déclaration de protection des données de Vita. Cette déclaration de protection des données peut être consultée sur vita.ch/protection-des-donnees ou obtenue auprès de Fondation collective Vita Plus, Protection des données, Case postale, 8085 Zurich, datenschutz@zurich.ch.

Vita se réserve le droit, dans ce contexte ainsi que dans les autres cas cités dans la déclaration de protection des données, de transmettre les données personnelles – y compris les données relatives à la santé, le cas échéant – à des tiers.

Le souscripteur s'engage à informer les tiers, dont vous transmettez les données personnelles à Vita, du traitement de leurs données personnelles par Vita.

5 Confirmation de l'employeur

Lieu, date

Signature

Veillez nous envoyer le formulaire dûment complété et signé par voie postale ou par e-mail à l'adresse suivante:

**Zurich Suisse
Scanning BVG
Case postale
8085 Zurich
prestationsLPP@zurich.ch**

Dès que nous aurons reçu votre déclaration, nous contacterons les survivants et nous nous occuperons des démarches à suivre.